

**Par dépôt électronique et courriel**

Le 17 décembre 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029-Phase 2  
Votre dossier : R-4110-2019  
Notre dossier : R059220 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la décision D-2021-165 rendue par la Régie de l'énergie (la Régie) le 15 décembre 2021. Par cette décision, la Régie demande notamment au Distributeur de déposer la section « 0 » de la pièce B-0204.

Le Distributeur souhaite aviser la Régie que cette section n'existe pas. En effet, le Distributeur a constaté un problème occasionné par la conversion du fichier original en format Word vers le format PDF. Ce problème se retrouve uniquement dans la version PDF.

La phrase se trouvant aux lignes 17 et 18 de la page 7 de la pièce HQD-11, document 1 (B-0204) aurait donc dû se lire comme suit :

*« Les concepts à analyser sont choisis de façon à atteindre le niveau de fiabilité de l'approvisionnement minimal requis, tel que défini à la section 2.2.3 ; [...] »*

La phrase se trouvant aux lignes 5 à 7 de la page 22 de la pièce HQD-11, document 1 (B-0204) aurait donc dû se lire comme suit :

*« Comme l'ensemble des scénarios analysés ont été dimensionnés de façon à respecter le critère de fiabilité, tel qu'expliqué à la section 2.2.3, la fiabilité de l'approvisionnement n'a pas été un facteur déterminant pour la conclusion de l'analyse. »*

Le document HQD-11, document 1 est donc complet.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT  
ST/ab